

Retour sur la genèse de l'AMI 2016 pour développer la formation continue universitaire

Paris - Publié le jeudi 8 septembre 2016 à 16 h 42 - Article dossier n° 75872

Imprimé par Anne Aubert [pour son seul usage](#) (ab. n° 17872)

« Nous avons souhaité former un groupe d'établissements différents par leur statut, taille, projet, secteur ou territoire, afin que l'expérimentation soit riche de cette diversité d'approches. Tous ont en revanche un point commun : une maturité démontrée dans leur relation aux entreprises », déclare François Germinet, président du jury de sélection et président d'UCP, lors de l'annonce des lauréats, le 19/01/2016.

Pour Thierry Mandon, secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, ce groupe de « pionniers » va devoir « faire vite et bien », car « c'est l'image de l'université qui est en jeu ». Il leur fixe un objectif : « le passage d'ici 36 mois à 5 % du chiffre d'affaires provenant de la formation continue », et annonce le lancement d'un second groupe pilote en 2017.

55 dossiers déposés, 12 lauréats

A la suite de l'AMI lancé par le ministère en décembre 2015, 55 établissements ont déposé un dossier de candidature. Parmi eux, 25 ont été auditionnés et 12 retenus : chacun obtient deux à trois postes parmi la dotation globale de 30 postes, et bénéficie d'un accompagnement du ministère, par le biais de la Dgesip. L'IGAENR est en charge du suivi de l'expérimentation qui a démarré en février 2016.

Pour constituer le groupe pilote, le jury s'est basé sur plusieurs critères

- État de la réflexion de l'établissement en termes d'un changement culturel et des procédures déjà mises en oeuvre en faveur du développement de la formation continue.
- Identification d'une stratégie d'établissement et d'un engagement politique fort.
 - Identification claire des secteurs professionnels qui seront investis.
 - Capacité à enclencher un effet de levier.
 - Qualité générale du dossier et respect du cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt.

Rappel des objectifs de l'AMI

- Analyse et partage des bonnes pratiques.
 - Mise en place d'expérimentations.
 - Travail sur le/les modèles économiques.
 - Réflexion sur les modèles pédagogiques.
 - Mobilisation des équipes pédagogiques et des laboratoires.
 - Amélioration des liens avec les partenaires socio-économiques : institutionnels, entreprises, salariés...
- Évolution des offres de formations.
 - Progression du chiffre d'affaires.
 - Rédaction et diffusion d'un vademecum des bonnes pratiques à l'attention de la communauté.

